

## Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre 2022 à 10h, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Didier Baudet, M Jean-Luc Mejecaze, Mme Caroline Mey Fau, M. Serge Rigal, M. Vincent Labarthe, Mme Geneviève Lasfargues.

Sans pouvoir délibératif : M. Damien Jacques et M. Alexandre Chelin (service du département), Mme Céline Malignon, directrice du syndicat mixte, Mme Clémence Vermot-Desroches chargée de mission d'interprétation du site, M. Julien Ehret chargé de mission observatoire du syndicat.

Étaient excusés : M. Philippe Lasvaux, Mme Marie Piqué, M. Christophe Proença, M. Alfred Terlizzi,

Est élu secrétaire de séance : Didier Baudet

En exercice : 12

Nombre de délégués titulaires : 7

Présents : 7

suppléants : 0

Votants : 7

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 Octobre 2022

### Point n°1 : Dispositions administratives

#### 1.1 Validation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2022

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 17 juin 2022.

\* \* \*

#### 1.2 Rapports sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, dans le cadre de ses délégations, la présidente a :

- Déclaré infructueux le marché de conception-réalisation de la signalétique interprétative, pour lequel il n'y avait pas eu d'offre, et relancé une consultation pour la conception uniquement de ces outils d'interprétation,
- Signé un avenant de prolongation de délai pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le schéma d'interprétation avec l'entreprise 3<sup>eme</sup> pôle.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations de la Présidente.

\* \* \*

#### 1.3 Convention unique d'adhésion aux services du pôle numérique du CDG46

Le syndicat mixte adhère aux services du pôle numérique du Centre de Gestion du Lot pour plusieurs prestations (informatique, progiciels et internet).

L'offre de service évolue pour répondre à l'évolution des technologies, des pratiques, au besoin de simplification et de transparence. Par conséquent les conventions existantes entre le syndicat mixte et le centre de gestion ne s'appliqueront plus après le 31 décembre 2022.

Considérant :

- les obligations de **sécurité informatique**, en particulier pour protéger les données personnelles, mais aussi pour assurer la continuité du service public,
- les règles encadrant les **marchés publics** supérieurs à 40 000 € HT qui obligent les acheteurs publics à dématérialiser ces marchés publics sur un profil acheteur (plateforme) respectant des exigences minimales, en termes de publicité, de réception des offres, et d'échanges avec les entreprises,
- les possibilités de **télétransmission des actes** au contrôle de légalité de la Préfecture et les obligations de dématérialisation de la publicité des actes,
- les obligations de **dématérialisation de la chaîne comptable** et le développement de la facturation électronique,
- la nécessaire conformité des logiciels de gestion (**progiciels**) en fonction de l'évolution du cadre réglementaire et budgétaire (Chorus Pro, Prélèvement à la Source, Référentiel M57, Compte Financier Unique...),
- les obligations liées à la Saisine par voie électronique (SVE),
- que la dématérialisation de la **convocation des élus** devient la norme.

Pour pouvoir bénéficier de ces services numériques, une convention d'adhésion doit être signée entre le syndicat mixte et le Centre de Gestion. La nouvelle convention est présentée en annexe du présent rapport. Les incidences financières pour le syndicat mixte sont les suivantes : 3 530 € au lieu de 2 550 € en 2022.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- Autorise madame la Présidente, à signer cette convention et à adhérer à toute prestation dans le cadre de cette convention afin de répondre au besoin de la collectivité,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget du syndicat mixte.

\* \* \*

#### 1.4 Postes de responsables d'exploitation et d'agent d'exploitation des parkings

Le syndicat a fait appel durant les 2 premières années d'exploitation à des contractuels dans la mesure où la gestion en régie des parkings était expérimentale.

Dans le cadre de la réunion du 27.01.2022, l'emploi permanent de responsable d'exploitation des parkings a été créé. Il est proposé de faire de même avec le poste d'agent d'exploitation des parkings dont le contrat se termine au 2 décembre 2022.

Compte tenu des besoins de la collectivité, le conseil syndical, à l'**unanimité des membres présents, décide** :

- De créer un emploi permanent pour le poste d'agent d'exploitation des parkings à temps complet à compter du 3 Décembre 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint technique et adjoint technique principal.

- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget annexe des parkings les crédits correspondants.
- Autorise la présidente à signer le contrat dès que les formalités administratives seront remplies.

Monsieur Jacques s'interroge sur le montant des recettes obtenues par l'exploitation des parkings et madame Mey-Fau demande des précisions quant aux dysfonctionnements rencontrés pendant l'exploitation. Les recettes s'élevaient à fin septembre à 580 000€ HT, ce qui correspond au montant nécessaire pour assurer l'équilibre du budget. Les principaux dysfonctionnements rencontrés seront résolus par l'installation de la fibre optique programmée durant l'hiver. D'autres sont dus aux usagers.

Madame Mey-Fau fait part des problèmes à la sortie des parkings les soirs de concerts du Festival de musique d'Art sacré. Céline Malignon prend note ; l'équipe en charge des parkings adaptera ses modalités de gestion des barrières de sortie les soirs d'évènements pour ne pas que la situation se représente.

Monsieur Baudet s'interroge sur la possibilité de stationner dans la Vallée les soirs de concert dans la vallée, le parking était cette année fermé avec mise en place de navettes, alors qu'il a une capacité de 300 places sur le parking et qu'une majorité du public pourrait être stationné à proximité.

Madame Lenfant indique qu'il faut éventuellement renégocier ce point avec l'organisateur du festival.

\* \* \*

## 1.5 Régularisation des marchés

Le syndicat mixte a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en régie des travaux sur les bâtiments de premiers services et d'aménagement des bureaux durant l'année 2020. La réception des travaux des bâtiments de services en juillet 2020 pour l'Hospitalet et Lafajadou et en Décembre 2020 pour celui du Château a pour certains lots été prononcée quelques jours au-delà du délai contractuel.

Durant cette période complexe (confinement, maladie puis décès du président), le délai de réalisation avait été prolongé jusqu'au 16 juin pour le marché des bâtiments de 1<sup>ers</sup> services, et pour d'autres la décision de prorogation pour le marché de travaux d'aménagement des bureaux n'avait pas été formalisée par ordre de service. Les travaux ont été réceptionnés quelques jours après la date fixée par le marché, les pénalités n'ont pas été appliquées dans le cadre des décomptes généraux définitifs.

Afin de pouvoir lever les retenues de garantie et solder le marché, le conseil est invité à statuer concernant les pénalités de retard.

De même, pour le marché 2018-01 relatif aux travaux de la tranche 2 de requalification de la corniche, la réception prononcée le 19 Mai 2021 imposait la levée de réserves avant le 12 Juin 2021. Le procès-verbal de levée de réserves a été dressé par la maîtrise d'ouvrage en Août 2021 pour des raisons indépendantes de la volonté des entreprises qui avaient réalisé les prestations dans le délai imparti.

Le conseil syndical, **à l'unanimité des membres présents** :

- Approuve la clôture des marchés 2018-07 « travaux de réhabilitation et création des bâtiments de services » et 2019-06 « travaux d'aménagement des bureaux » et 2018-01 « travaux de requalification de la corniche – tranche 2 » en renonçant aux pénalités de retard pour tous les lots.

\* \* \*

## Point n°2 : Suivi du programme

---

### 2.1 Patrimoine emblématique : plan de gestion Unesco

La composante 868-064 « Cité religieuse de Rocamadour » dont le syndicat mixte et le diocèse sont propriétaires et gestionnaires a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » en 1998.

Conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire de la composante, un plan de gestion local a été élaboré dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'Etat.

Outre des éléments de description des contextes historiques, géographiques, ainsi que des attributs de la composante et la caractérisation de sa contribution à la Valeur Universelle Exceptionnelle de la série ; ce document comporte un programme d'actions pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords, à assurer une médiation de qualité, à accompagner un développement touristique et économique durable, et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et au-delà.

Le volet programmatique du plan de gestion de Rocamadour sera présenté en séance. Il s'agit de fiches actions sur lesquelles les gestionnaires et les acteurs de la composante s'engagent d'ici 2027.

Le conseil syndical, **à l'unanimité des membres présents** :

- Approuve ce Plan de gestion local, qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Monsieur Mejezaze soulève que l'action 4 du plan de gestion est consacrée à la restauration du patrimoine lié à l'histoire du pèlerinage de Rocamadour, parmi lequel figure la Chapelle cistercienne des Alix. La restauration était estimée il y a 15 ans à un montant de 800 000 € TTC, alors qu'aujourd'hui il est réévalué à près d'1 000 000 € TTC. La Chapelle fait partie du patrimoine emblématique de Rocamadour, il s'interroge sur les moyens de réaliser ce projet, le bâtiment est hors du

périmètre administratif du syndicat mixte. Par ailleurs, madame Malignon s'interroge sur l'usage qui pourrait être fait de ce lieu.

\* \* \*

## 2.2 Evaluation du Projet grand site – modification du plan de financement

Dans le cadre de la réunion du 25 février dernier, le conseil syndical avait approuvé le lancement en 2022 d'une étude pour faire un point d'étape sur l'opération grand site, mettre à jour le programme et l'évaluer.

Le soutien de la DREAL avait été sollicité à hauteur de 50 % soit 24 100 €. Il est finalement possible de solliciter 80% du montant HT (46 240 €) estimé pour cette étude.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide de :

- Solliciter le soutien financier du ministère de l'environnement pour la réalisation de cette étude à hauteur de 80% du montant.

\* \* \*

## 2.3 Interprétation du site : point d'avancement

### Conception de la signalétique et haltes d'interprétation

Pour faire suite à la décision des membres de la CAO du 25 juillet 2022 de présélectionner deux groupements présentant la meilleure qualité d'offre et la meilleure note globale, deux candidats ont été invités pour une négociation. Cet entretien s'est déroulé le 13 septembre 2022, il a donné lieu à une demande de précisions pour chaque équipe. Les données complémentaires adressées ont fait l'objet d'une nouvelle phase d'analyse, le rapport final d'analyse est présenté en séance.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer le marché 2022-03 relatif à la conception et supervision de la signalétique interprétative au groupement suivant : Soplo – Passe muraille et Akken pour un montant de 71 200.00 € HT.

Madame Mey-Fau indique que le choix du groupement retenu n'était pas le choix privilégié des élus, mais qu'une confiance est accordée aux agents.

### Fête du grand site

Le bilan de cette première édition est présenté en séance.

Monsieur Rigal s'interroge sur la présence de professionnels et propriétaires à la fête du Grand Site.

Madame Malignon rapporte que peu ont pu être présents car encore en activité à cette période de l'année. Néanmoins les producteurs et restaurateurs ont montré de l'intérêt pour l'évènement en contribuant pour le buffet.

Madame Mey-Fau se questionne sur la durée qu'il a fallu au syndicat mixte pour organiser cet évènement.

Le syndicat a pu organiser cette fête en moins de 3 mois grâce à l'appui de plusieurs interlocuteurs.

### Nouveau livret de découverte du site

L'office du tourisme de la vallée de la Dordogne vendait jusqu'à présent dans leur boutique l'ouvrage *Rocamadour, Haut lieu de pèlerinage* datant des années 1990, et aujourd'hui complètement obsolète. Il s'agit d'un ouvrage illustré d'une vingtaine de pages au format A5 à destination du grand public, qui fait office de souvenir, et pas de guide de visite. A ce jour, l'éditeur n'a plus de stock.

L'OTVD a tenté en interne la conception d'un nouveau livret de découverte du site de Rocamadour, mais a finalement accepté de revoir le fond et la forme pour qu'il soit conçu comme un véritable outil d'interprétation du site. L'office de tourisme sollicite le syndicat mixte pour piloter la création de cet outil d'interprétation.

En accord avec le schéma d'interprétation ; un des enjeux est notamment de ne pas réduire les clefs de lecture du site aux questions historiques et patrimoniales ; la lecture du paysage aurait toute sa place dans cet ouvrage. Le concours du Pays d'art et d'histoire, du CAUE, du PNR, du Département et de l'OT serait nécessaire pour tendre vers un ouvrage de qualité qui transmette l'esprit des lieux.

Cet ouvrage serait édité par une entreprise et la vente opérée par l'OTVD, voire d'autres commerces de Rocamadour. Le syndicat mixte assurerait la coordination du projet. L'office du tourisme souhaite pouvoir proposer cet ouvrage d'ici l'été 2023, ce qui rend le calendrier de conception et d'édition très serré.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Que le syndicat mixte pilote ce projet, en réunissant un groupe de travail qui associe : le service patrimoine du Pays d'art et d'histoire, le CAUE, le PNR, le Département et Lot tourisme. Outre le fait de déterminer la ligne éditoriale, il s'agira de définir la méthode et la manière de produire cet ouvrage et de le commercialiser.

Monsieur Jacques indique que la conception et l'édition de ce type d'ouvrage peut s'élever aux alentours de 15 000€ TTC. Monsieur Baudet attire l'attention sur le fait qu'à titre de commerçant ce type de produit se vend plus difficilement aujourd'hui.

Monsieur Jacques propose que le syndicat mixte se rapproche de l'ADT pour connaître quel type de produit fonctionne davantage.

Monsieur Mejecaze attire l'attention sur la qualité du produit à éditer.

Les membres du conseil syndical seront tenus au courant des avancements du projet de livret.

\* \* \*

## 2.4 Observatoire du site : propositions de la commission

La commission Observation s'est réunie en janvier et le 10 octobre dernier.

La commission a fixé pour priorité dans un premier temps les deux axes d'analyse suivants :

- la fréquentation globale du site que l'on peut observer à partir de l'outil flux vision avec l'appui de Lot Tourisme
  - comment évolue t'elle d'une année sur l'autre ? quels sont les profils des visiteurs ?
  - quel est l'impact des évènements particuliers comme les Montgofiades, le Tour de France sur la fréquentation du site ?
- la gestion des flux :
  - routiers d'une part : dans quelle mesure les véhicules sont-ils captés sur les parkings du plateau à leur arrivée sur le site ? quels sont les effets des efforts de préservation de la vallée des épisodes de saturation ?
  - mais aussi piétons : le diagnostic de 2008 laissait apparaître que la fréquentation se concentrait sur la cité médiévale et que l'expérience de visite était pénalisée de ce fait. Comment la fréquentation du public se répartie-t-elle dans l'espace et dans le temps maintenant que le parcours piéton sécurisé est quasiment bouclé ? Il était également constaté qu'une grande partie du public passait à côté du sanctuaire par méconnaissance du site. Quelle proportion de visiteur s'achemine désormais jusqu'au cœur emblématique qu'est le sanctuaire maintenant que les accès piétons sont requalifiés et que la signalétique est déployée ?

Les outils de collecte de données doivent être pérennisés pour certains (3 compteurs routiers – cout estimé de 18 900 € TTC), complétés (4 compteurs piétons – cout estimé entre 16 000 et 24 000 € TTC). Des outils mixtes de comptage peuvent également consolider le dispositif d'alerte pour la saturation de la vallée et nous aider à analyser la dernière séquence de la boucle piétonne à sécuriser : entre le bas de la voie sainte et la porte du figuier (3 caméras 30 000 € TTC). Le soutien financier de l'Etat dans le cadre du plan Avenir montagne a été obtenu pour ces investissements à hauteur de 30%.

La carte est présentée en séance.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider** le programme global d'installation d'outils de comptage pour un engagement à hauteur de 73 320 € TTC maximum,
- **De lancer** ce programme pour une pose avant le printemps 2023.

Madame Mey-Fau fait remonter que la signalétique indiquant les commerçants dans le secteur du château est insuffisante.

Madame Malignon indique effectivement qu'à fréquentation du site égale, le parking du château essuie une baisse de fréquentation. Pour y remédier la signalétique routière est une clé, c'est pourquoi une signalétique temporaire a été mise en place au cours de la saison. Par la suite, le parking a été à plusieurs reprises plein ce qui n'était jusqu'à présent jamais arrivé. Monsieur Jacques soulève que la dénomination « parking du château » n'est probablement pas adaptée. Monsieur Baudet abonde en mentionnant que « sanctuaire » permettrait de mieux capter et orienter le visiteur. Monsieur Rigal propose que les touristes soient mieux guidés. Pour cela madame Lenfant propose qu'ils soient consultés afin de trouver la dénomination opportune.

\* \* \*

## Point n°3 : Dispositions budgétaires

---

### Budget principal

#### 3.1 Décisions modificatives n°2 au budget principal 2022

##### INVESTISSEMENT

Le FCTVA touché permet d'inscrire 139 212.80 € de recette d'investissement supplémentaire à l'article 10222. La subvention Leader obtenue récemment concernant la mission d'accompagnement pour la mise en œuvre du schéma d'interprétation permet d'inscrire une recette supplémentaire de 9 108 € à l'article 1327.

Pour équilibrer les dépenses de cette section, il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

- 3 000 € pour la restauration du montant des cloches de la chapelle de l'Hospitalet,
- 55 000 € pour les travaux de sécurisation des falaises au droit du sanctuaire et le diagnostic des grottes du chemin de croix,
- Et 90 820.80 € pour abonder l'enveloppe concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la restauration du sanctuaire.

De même, une régularisation d'écritures est nécessaire pour corriger une erreur comptable en 2021 : cela induit d'inscrire en dépenses d'investissements (article 16876) 100 000 € et en recette d'investissement (article 27638) 100 000 €. Ces écritures n'ont donc aucune incidence budgétaire.

##### FONCTIONNEMENT

La redevance du budget parkings versée au budget principal, indexée sur l'indice à la construction, s'élève finalement pour 2022 à 53 458 €, une recette supplémentaire de 1 458 € est à inscrire.

Il y a lieu de revoir à la hausse la ligne de crédit pour la maintenance (article 6156) + 2 100 €, et d'inscrire 180 € de crédits à l'article 6718.

Pour équilibrer les dépenses de cette section, il est proposé de réduire les crédits prévus pour les intérêts des emprunts (article 66111 -180 €) et ceux prévus pour les honoraires (article 6226 - -642 €).

Les écritures sont présentées dans les tableaux suivants.

**BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D INVESTISSEMENT 2022**

Articles	Libellé	RAR 2021	Budget 2022	DM1	DM2	Total
<b>CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)</b>			<b>850 401,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 401,43</b>
	Report des excédents antérieurs		0,00	0,00	0,00	0,00
001	excédent d'investissement reporté		850 401,43	0,00	0,00	850 401,43
<b>CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Affectation du résultat année n-1		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 021: VIREMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>170 500,00</b>	<b>570 326,10</b>	<b>57 000,00</b>	<b>9 108,00</b>	<b>806 934,10</b>
1322	subvention membres SMGSR Région	170 500,00	370 500,00	0,00	0,00	541 000,00
1323	subvention membres SMGSR Département		199 826,10	57 000,00	0,00	256 826,10
1327	subv d'equipement du budget communautaire et des fonds structurels (leader)				9 108,00	9 108,00
<b>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunt en euros		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 040: amortissement</b>			<b>255 098,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 098,30</b>
28183	ordinateur, logiciel		1 405,51	0,00	0,00	1 405,51
281728			48 936,48	0,00	0,00	48 936,48
281738			79 563,07	0,00	0,00	79 563,07
28152			44 616,24	0,00	0,00	44 616,24
281752			53 964,91	0,00	0,00	53 964,91
281571			0,00	0,00	0,00	0,00
2804131			2 651,50	0,00	0,00	2 651,50
28041482			5 235,43	0,00	0,00	5 235,43
28041582	Borne Recharge Electrique - FDEL		1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
28041512			17 625,16	0,00	0,00	17 625,16
28158			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations non affectées</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 212,80</b>	<b>139 212,80</b>
10222	FCTVA		0,00	0,00	139 212,80	139 212,80
<b>CHAPITRE 041 :</b>		<b>0,00</b>	<b>44 150,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 150,12</b>
041/238	remboursement avances forfaitaires corniche	0,00	16 215,12	0,00	0,00	16 215,12
041/2031	intégration études en travaux	0,00	27 935,00	0,00	0,00	27 935,00
041/1311	transfert subventions etat pour amortissable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 458.1 Opérations pour le compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>55 618,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 618,53</b>
45823	Fonds concours du Département pour la voirie	0,00	55 618,53	0,00	0,00	55 618,53
<b>CHAPITRE 27638</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
27638	créance budget parkings	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>170 500,00</b>	<b>1 775 594,48</b>	<b>57 000,00</b>	<b>248 320,80</b>	<b>2 251 415,28</b>

- Le conseil syndical, à l'unanimité approuve la DM2 au budget principal telle que présentée.

Budget prévisionnel 2022 - INVESTISSEMENT: Dépenses							
		RAR 2021	Inscription crédits 2022	opérations d'ordre	DM1	DM2	total
10222	factva	8 047,00					8 047,00
<b>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			<b>430 000,00</b>			<b>100 000,00</b>	<b>530 000,00</b>
1641	remboursement emprunt relais		430 000,00				430 000,00
16876	remboursement au budget parking (régul erreur imputation en 2021)					100 000,00	100 000,00
<b>CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>4 050,00</b>	<b>110 597,81</b>		<b>90 820,80</b>	<b>205 468,61</b>
020	Imprévus		10 000,00				10 000,00
2031	Frais d'études	4 050,00	100 597,81				104 647,81
135	Etude dispositif de gestion des flux		8 000,00				8 000,00
136	Schéma d'interprétation	4 050,00	22 770,00				26 820,00
145	Evaluation PGS et mise à jour du programme		57 827,81				57 827,81
142	Etude travaux sécurité parvis du sanctuaire		12 000,00				12 000,00
148	Etude programmation et maîtrise d'œuvre restauration du sanctuaire					90 820,80	90 820,80
<b>CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>110 000,00</b>	<b>137 500,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>72 500,00</b>	<b>321 000,00</b>
2111	Immobilisations corporelles en cours						
106	provision acquisitions foncières	110 000,00	53 500,00		0,00		163 500,00
21318	peintures murales saint michel		0,00		0,00		0,00
2152/143	installation voirie - bande piétonne route de gramat		84 000,00		0,00		84 000,00
2183	remplacement écran PC				500,00		500,00
2158	grue d'atelier				500,00	-500,00	0,00
2158	sonorisation du site				0,00		0,00
21318	cloches chapelle de l'Hospitalet					3 000,00	3 000,00
21728	sécurisation falaises					70 000,00	70 000,00
<b>CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			<b>300 677,88</b>	<b>725 320,00</b>	<b>56 000,00</b>	<b>-15 000,00</b>	<b>1 081 997,88</b>
2315	Voiries						
107	aménagement corniche AP de 5M€	116 032,88	55 000,00				171 032,88
112	chemin de croix		0,00				0,00
133	borne porte figuier		0,00				0,00
108	travaux parkings		0,00				0,00
114	déviations routières	174 150,96	0,00				174 150,96
130	signalisation parking et sil	3 536,84	0,00				3 536,84
134	signalétique piétonne	6 957,20	0,00				6 957,20
146	chemin Lafajadou		184 000,00				184 000,00
136	signal et haltes interprétation		300 000,00				300 000,00
144	dispositif comptages et alerte saturation vallée		88 320,00			-15 000,00	73 320,00
2317	Travaux et aménagements de terrains						
138	MOE chapelles et basilique		0,00				0,00
141	installations électriques chapelles st Blaise Ste Anne		0,00				0,00
142	travaux urgence parvis sanctuaire		80 000,00		56 000,00		136 000,00
147	truffière de la corniche		18 000,00				18 000,00
041	changement de comptes			44 150,12	0,00	0,00	44 150,12
041 / 21578	intégration étude schéma interprétation			0,00			0,00
041/21...	intégration signalétique piétonne			27 935,00			27 935,00
041/2315	avances forfaitaires			16 215,12			16 215,12
041/1322	transfert subventions non amortissable			0,00			0,00
040	amortissements			20 132,96	0,00	0,00	20 132,96
040/13917	amortissement subventions eqpt transf - état			3 927,99			3 927,99
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs			11 881,79			11 881,79
040/13918				199,32			199,32
040/13912				0,00			0,00
040/13913				550,22			550,22
2315/040 opération 107	intégration MOE corniche			3 573,64			3 573,64
48	comptes de régularisation	55 618,53	0,18	0,00	0,00	0,00	55 618,71
45813		55 618,53	0,00	0,00			55 618,53
45811			0,18	0,00			0,18
27			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2763	remboursement de l'avance de trésorerie provenant du budget annexe		0,00	0,00			0,00
27638	créance SIAEP et mairie		0,00	0,00			0,00
<b>Total</b>		<b>478 393,41</b>	<b>1 403 417,99</b>	<b>64 283,08</b>	<b>57 000,00</b>	<b>248 320,80</b>	<b>2 251 415,28</b>

FONCTIONNEMENT

## Budget principal 2022

## FONCTIONNEMENT - Dépenses

	Libellé	budget 2022	DM1	DM2	Total
<b>CHAPITRE 022 : IMPREVUS</b>		<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
22	Imprevus* (budgété mais non réalisé)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>		<b>77 790,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 458,00</b>	<b>79 248,21</b>
60611	Eau et assainissement	1 050,00	0,00	0,00	1 050,00
60612	énergie et électricité	750,00	0,00	0,00	750,00
60631	fournitures d'entretien	50,00	0,00	0,00	50,00
60632	fournitures de petit équipement	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
60633	fournitures de voirie	2 811,33	0,00	0,00	2 811,33
60636	vetements de travail	100,00	0,00	0,00	100,00
6064	fournitures administratives	300,00	0,00	0,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	864,00	0,00	0,00	864,00
6135	Locations mobilières	200,00	0,00	0,00	200,00
61521	Entretien de terrains	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
615221	Entretien de bâtiments publics	500,00	0,00	0,00	500,00
615228	Entretien autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien de voirie	600,00	0,00	0,00	600,00
615232	entretien réseaux	600,00	1 276,00	0,00	1 876,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	780,00	0,00	0,00	780,00
6156	Maintenance	2 804,00	250,00	2 100,00	5 154,00
6161	Assurance multirisques	4 398,20	0,00	0,00	4 398,20
6168	Autres assurances	2 955,82	0,00	0,00	2 955,82
6184	Versement à des organismes de formation	100,00	0,00	0,00	100,00
6188	autres frais divers	12,00	0,00	0,00	12,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	honoraires	13 000,00	-2 414,00	-642,00	9 944,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques				
6231	Annonces et insertions	0,00	688,00	0,00	688,00
6232	Fête et cérémonie	200,00	200,00	0,00	400,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions				
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions: personnel	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
6257	Receptions	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
6261	Frais postaux	300,00	0,00	0,00	300,00
6262	Téléphone	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
627	services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	4 455,00	0,00	0,00	4 455,00
6283	Frais nettoyage locaux	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
62878	Remboursement de frais	23 284,86	0,00	0,00	23 284,86
6288	autres services	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	175,00	0,00	0,00	175,00
<b>CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Versement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>122 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 400,00</b>
6332	cotisations au FNAL	110,00	0,00	0,00	110,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	730,00	0,00	0,00	730,00
6338	autres impots et taxes	1 150,00	0,00	0,00	1 150,00
6413	rémunération personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	rémunération personnel	85 400,00	0,00	0,00	85 400,00
64138	non titulaires autres indemnités	1 010,00	0,00	0,00	1 010,00
6451	URSAFF	25 500,00	0,00	0,00	25 500,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
6454	cotisation assedic	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
6475	medecine du travail	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00
<b>CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>2 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 502,00</b>
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	autres contributions	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
65888	autres	2,00	0,00	0,00	2,00
<b>CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES</b>		<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-180,00</b>	<b>1 820,00</b>
66111	Intérêts des emprunts et dettes	2 000,00	0,00	-180,00	1 820,00
<b>CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>180,00</b>	<b>180,00</b>
67441	subvention exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	charges exceptionnelles	0,00	0,00	180,00	180,00
<b>CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042</b>		<b>255 098,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 098,30</b>
6 811	dotation amortissement études travaux escalier...	255 098,30	0,00	0,00	255 098,30
<b>TOTAL</b>		<b>465 790,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 458,00</b>	<b>467 248,51</b>

## FONCTIONNEMENT 2022 : Recettes

	Libellé	BP 2022	DM1	DM2	Total
<b>CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES</b>		<b>53 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 276,00</b>
70841	Mise à disposition de personnel facturée	50 386,00	0,00	0,00	50 386,00
70872	Remboursement frais logiciel antivirus par le budget annexe	2 890,00	0,00	0,00	2 890,00
<b>CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>322 673,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>322 673,90</b>
7472	Participations statutaires de la Région	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00
7473	Participations statutaires du Département	170 673,90	0,00	0,00	170 673,90
74748	Participations statutaires de la Commune	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
744	factva	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>		<b>52 002,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 458,00</b>	<b>53 460,00</b>
7588		2,00	0,00	0,00	2,00
752	revenu des immeubles	52 000,00	0,00	1 458,00	53 458,00
7718	recette exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
774	subvention exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>		<b>20 132,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 132,96</b>
773	mandats annulés	0,00	0,00	0,00	0,00
722/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)	3 573,64	0,00	0,00	3 573,64
777/042	Amortissements subv.	16 559,32	0,00	0,00	16 559,32
<b>TOTAL</b>		<b>448 084,86</b>	<b>0,00</b>	<b>1 458,00</b>	<b>449 542,86</b>
<b>CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>					
002	excédent de fonctionnement reporté	17 705,65	0,00	0,00	17 705,65
<b>TOTAL DES RECETTES NETTES</b>		<b>465 790,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 458,00</b>	<b>467 248,51</b>

\* \* \*

### 3.2 Décisions modificatives n° 2 au budget annexe des parkings

#### **Fonctionnement - dépenses**

Il y a lieu d'inscrire la somme de 221.30 € à l'article 678 (charges exceptionnelles) afin de rembourser un sinistre et d'inscrire 1€ de plus à l'article 65888 (autres charges de gestion courantes) car le prévisionnel est insuffisant.

Pour faire face à la hausse des coûts de la fourniture d'électricité, un complément de 1 769.70 € est nécessaire.

La redevance du budget parkings versée au budget principal étant indexée sur l'indice de la construction, pour 2022, l'enveloppe initiale de 52 000 € doit être complétée pour atteindre 53 458 €.

Enfin, de par les résultats nets d'exploitation 2021, le contrat d'assurance qui garantit les pertes d'exploitation est réévalué, il y a lieu de compléter l'article budgétaire 6168 de 1 550 €.

Pour assumer ces dépenses supplémentaires, il est proposé d'employer les 5 000 € d'imprévus, et de réajuster l'enveloppe dédiée au reversement de la taxe de séjour (- 2 400 €).

Les écritures sont reprises dans le tableau suivant.

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2022- Dépenses				
	Libellé	BP 2022	DM2	Budget total
<b>CHAPITRE 002</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	2 report du déficit de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 022 : IMPREVUS</b>		<b>5 000,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>0,00</b>
	022 Imprevus	5 000,00	-5 000,00	0,00
<b>CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>		<b>230 758,74</b>	<b>5 316,70</b>	<b>236 075,44</b>
	6061 fournitures non stockables (eau, électricité...)	13 000,00	1 769,70	14 769,70
	6063 fournitures d'entretien et petit équipement	11 650,00	0,00	11 650,00
	6064 fournitures administratives	1 320,00	0,00	1 320,00
	6066 Carburant	2 800,00	0,00	2 800,00
	6068 Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	1 000,00
	611 Contrats prestations de services	12 000,00	0,00	12 000,00
	6132 location immobilières	52 000,00	1 458,00	53 458,00
	6135 Locations mobilières	1 200,00	0,00	1 200,00
	61523 Entretien et réparations sur biens immobiliers réseaux	110,00	0,00	110,00
	61528	3 500,00	0,00	3 500,00
	61551 Matériel roulant	200,00	0,00	200,00
	61558 Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 000,00	0,00	2 000,00
	6156 maintenance	23 000,00	0,00	23 000,00
	6168 Autres assurances	6 770,00	1 550,00	8 320,00
	618 Versement à des organismes de formation	400,00	0,00	400,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		0,00	0,00
	6225 indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
	6226 Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00	0,00
	6227 Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques			
	6233 Foires et expositions	600,00	0,00	600,00
	6236 Catalogues et imprimés	3 600,00	0,00	3 600,00
	6238 Frais divers de publicité	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions			
	6251 Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	2 000,00
	6256 Missions: personnel	700,00	0,00	700,00
	6257 Receptions	500,00	0,00	500,00
	6248 Transport de biens divers	7 300,00	0,00	7 300,00
6261	Frais postaux	160,00	0,00	160,00
6262	Téléphone	10 700,00	0,00	10 700,00
	627 services bancaires et assimilés	9 248,74	0,00	9 248,74
	6287 Remboursement de frais	65 000,00	539,00	65 539,00
	6288 autres	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 063 : impots taxes et versements assimilés</b>		<b>3 100,00</b>	<b>-2 400,00</b>	<b>700,00</b>
	63513 Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
	637 autres impôts, taxes (reversement taxe séjour à cauvador+taxe symictom)	3 100,00	-2 400,00	700,00
	6358 autres droits	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>148 503,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 503,00</b>
	6218 autre personnel extérieur	16 973,00	0,00	16 973,00
	6332 cotisations au FNAL	100,00	0,00	100,00
	6336 cotisation CNG CG de la FPT	1 000,00	0,00	1 000,00
	6338 autres impôts et taxes	300,00	0,00	300,00
	6411 rémunération personnel non titulaire	86 700,00	0,00	86 700,00
	6412 Congès payés	0,00	0,00	0,00
	6414 Indemnités et avantages divers	4 800,00	0,00	4 800,00
	64148 ifsse	2 000,00	0,00	2 000,00
	6415 Supplément familial	30,00	0,00	30,00
	6451 URSAFF	29 000,00	0,00	29 000,00
	6453 cotisations caisses de retraite	3 870,00	0,00	3 870,00
	6454 cotisation assedic	3 730,00	0,00	3 730,00
	6475 medecine du travail	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0,50</b>	<b>1,00</b>	<b>1,50</b>
	658 autres charges diverses	0,50	1,00	1,50
<b>CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES</b>		<b>68 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 936,00</b>
	66111 Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance	70 160,44	0,00	70 160,44
	66112 intérêts courus non échus	-1 224,44	0,00	-1 224,44
<b>CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES</b>		<b>0,00</b>	<b>221,30</b>	<b>221,30</b>
	672 reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00
	673 titre annulé (exercice antérieur)	0,00	0,00	0,00
	678 Autres charges exception	0,00	221,30	221,30
<b>CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	695 impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 23 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>201 363,48</b>	<b>0,00</b>	<b>201 363,48</b>
	023 versement à la section d'investissement	201 363,48	0,00	201 363,48
<b>CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042</b>		<b>136 476,77</b>	<b>1 861,00</b>	<b>138 337,77</b>
	675 valeurs actifs cédés	0,00	0,00	0,00
	6 811 dotation amortissement	136 476,77	1 861,00	138 337,77
	<b>TOTAL</b>	<b>794 138,49</b>	<b>0,00</b>	<b>794 138,49</b>

## Régularisations

Il y a lieu de régulariser l'inventaire suite à une erreur d'imputation comptable en 2021 de l'avance faite par le budget principal. Il est nécessaire d'inscrire en recettes d'investissement à l'article 2763 la somme de 100 000 € et la même somme en dépense d'investissement à l'article 1687.

De même, dans le cadre du travail de mise à plat de l'inventaire de la collectivité, il est nécessaire de revoir une des écritures d'amortissement. Suite à une erreur d'imputation, le compte 28183 chapitre 040 est réduit de 202.50 € au profit du compte 28184-040.

## Investissement – Recettes

La subvention Leader pour la fabrication des maquettes d'interprétation a récemment été attribuée pour un montant de 35 136 € (soit 48% du montant) et doit être inscrite à l'article 1317.

BUDGET PARKINGS - INVESTISSEMENT: Recettes 2022					
Articles	Libellé	budget 2022	DM1	DM2	Budget total 2022
<b>CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)</b>		<b>0,00</b>	<b>149 504,11</b>	<b>0,00</b>	<b>149 504,11</b>
	Report des excédents antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	excédent d'investissement reporté	0,00	149 504,11	0,00	149 504,11
<b>CHAPITRE 021: VIREMENT</b>		<b>201 363,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 363,48</b>
	Virement de la section de fonctionnement	201 363,48	0,00	0,00	201 363,48
<b>CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
2763	pour annuler ecriture de 2021	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
<b>CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<b>67 208,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 208,84</b>
1068	Affectation du résultat 2021	67 208,84	0,00	0,00	67 208,84
<b>CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 136,00</b>	<b>63 136,00</b>
131	subv. d'équipement du budget communautaire et fonds structurels (Leader - fabrication maquettes)	0,00	0,00	35 136,00	35 136,00
1311/101	Autres subventions de l'État	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
<b>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1687	remboursement avance trésor faite au budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 040: amortissement</b>		<b>138 337,77</b>	<b>0,00</b>	<b>202,50</b>	<b>138 540,27</b>
28125		33 927,00	0,00	0,00	33 927,00
28131		59 167,00	0,00	0,00	59 167,00
28135		458,54	0,00	0,00	458,54
28138		3 172,00	0,00	0,00	3 172,00
28151		37 005,72	0,00	0,00	37 005,72
28181		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
28182		1 120,00	0,00	0,00	1 120,00
28183		677,00	0,00	0,00	677,00
28184		309,70	0,00	202,50	512,20
28188		1 000,81	0,00	0,00	1 000,81
<b>TOTAL</b>		<b>434 910,09</b>	<b>149 504,11</b>	<b>135 338,50</b>	<b>719 752,70</b>

## Investissement dépenses

Pour équilibrer les dépenses de cette section, il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

- 17 000 € sur l'opération parking du puits des anglais pour requalifier ses entrées, ses abords et le paysager avec quelques arbres,
- 5 136 € sur l'opération parking du château pour procéder au renouvellement du couvert arboré qui est vieillissant (une dizaine d'arbres morts en 4 ans),
- 5 000 € sur l'opération parking de l'Hospitalet pour finaliser les abords du bâtiment de sanitaire en reprenant le revêtement du trottoir devant les sanitaires,
- 7 000 € sur l'opération parking du Garroustié pour entamer le renouvellement du couvert arboré qui est vieillissant et faire le génie civil du sanitaire à lombricomposteur,
- 1 000 € pour compléter le matériel de la salle de réunion avec un écran.

Les écritures sont reprises dans le tableau ci-après.

**BUDGET PARKING - SECTION INVESTISSEMENT: Dépenses 2022**

		budget initial 2022	DM1	DM2	budget total 2022
<b>020 Imprévus</b>		0,00	14 343,11	0,00	14 343,11
<b>16 emprunts et dettes assimilées</b>				100 000,00	100 000,00
1687	régul erreur imputation 2021			100 000,00	100 000,00
<b>109 Parking du puits des anglais</b>		0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
2312	terrain - requalification	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
<b>100 Parking du château</b>		8 000,00	0,00	5 136,00	8 000,00
2111	acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	terrains	8 000,00	0,00	5 136,00	8 000,00
2313	construction	0,00	0,00	0,00	0,00
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>101 Parking de la vallée</b>		41 700,00	37 000,00	0,00	78 700,00
2312	terrains	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
2313	construction	41 700,00	0,00	0,00	41 700,00
<b>102 Parking des Garennes</b>		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
2138		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
2312	terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	construction	0,00	0,00	0,00	0,00
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>103 Parking de l'Hospitalet</b>		16 223,49	40 000,00	5 000,00	61 223,49
2111	acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
2135		0,00	0,00	0,00	0,00
2312	terrains	12 221,14	40 000,00	5 000,00	57 221,14
2313	construction	4 002,35	0,00	0,00	4 002,35
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>107 Parking du Garroustié</b>		7 070,00	36 000,00	7 000,00	50 070,00
2312	terrains	7 070,00	36 000,00	7 000,00	50 070,00
<b>104 Système exploitation des flux</b>		30 000,00	3 000,00	0,00	33 000,00
2151	installations complexes spécialisées	30 000,00	3 000,00	0,00	33 000,00
2157		0,00	0,00	0,00	0,00
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>105 Gestion stationnement sauvage</b>		1 931,60	15 800,00	0,00	17 731,60
2315	immos en cours-inst techniques	1 931,60	15 800,00	0,00	17 731,60
<b>106 Prestations communes</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
2313	immos en cours-constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>108 Maquettes d'orientation</b>		118 214,00	0,00	0,00	118 214,00
2315	immos en cours-inst techniques	118 214,00	0,00	0,00	118 214,00
<b>Hors opération</b>		208 271,00	1 500,00	1 000,00	209 771,00
2181	intégration premier équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	autres immobilisations corporelles - defibrillateurs	1 144,00	0,00	0,00	1 144,00
2182	matériel de transport	14 450,00	0,00	0,00	14 450,00
2183	matériel bureau et informatique	800,00	0,00	1 000,00	1 800,00
2184	meublier	716,00	0,00	0,00	716,00
1641	remboursement credit	191 161,00	0,00	0,00	191 161,00
2155	nettoyeur haute pression		1 500,00	0,00	1 500,00
2763	avance de trésorerie au budget principal - créance collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 et 040 amortissement et changement de comptes</b>		0,00	1 861,00	202,50	2 063,50
2138/040	travaux en régie mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
28183/040	régularisation erreurs d'écritures d'inventaire	0,00	0,00	202,50	202,50
2313/041	remboursement avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
13915/040	amortissement de subvention	0,00	1 861,00	0,00	1 861,00
<b>Total</b>		<b>434 910,09</b>	<b>149 504,11</b>	<b>135 338,50</b>	<b>719 752,70</b>

Le conseil syndical, à l'unanimité adopte la DM2 au budget annexe des parkings 2022.

\* \* \*

## Point n°4 : Questions diverses

En séance ont été présentés les retours suite au dernier conseil municipal à l'occasion duquel un certain nombre de points en lien avec le projet grand site ont été abordés.

Il a été notamment question :

- de la préservation du pré de Pâques,
- de la piétonnisation de la corniche,
- des sujets de concertation prioritaires à engager pour une remise à plat d'ici la saison 2023.

Monsieur Baudet soulève que par souci de cohérence, il pourrait être envisagé de transférer la propriété du pré de Pâques au syndicat mixte. Monsieur Rigal indique que cela semblerait cohérent.

Monsieur Labarthe questionne le conseil sur la décision d'acter la piétonnisation de la corniche et de sa mise en place sur une grande amplitude horaire.

Monsieur Rigal abonde qu'il sera plus facile d'imposer cette piétonnisation sur une tranche horaire importante et de revenir en arrière si nécessaire, plutôt que l'inverse.

\* \* \*

Le secrétaire de séance

La présidente

M. Didier Baudet

Mme Dominique Lenfant,